

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
27 juillet 2007  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante et unième session**  
Points 13 et 66 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-deuxième année**

**La situation au Moyen-Orient**

**Droit des peuples à l'autodétermination**

**Lettre datée du 25 juillet 2007, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la note datée du 3 juillet 2007, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République arabe syrienne (A/61/963-S/2007/406) concernant le citoyen syrien Bashar Soleiman Ahmad Makat.

Les accusations lancées par le Représentant permanent de la République arabe syrienne dans l'annexe à la note susmentionnée sont sans fondement. Non seulement M. Makat reçoit des soins et traitements médicaux réguliers, mais il a aussi reçu plusieurs fois la visite de membres de la Croix-Rouge, y compris l'adjoint du chef de mission en Israël, qui s'est également entretenu avec la famille du prisonnier. Celui-ci va en outre recevoir la visite de sa famille dans les deux semaines qui viennent.

Plus important encore, M. Makat a été examiné il y a tout juste trois jours, le 22 juillet, par un médecin qui a confirmé qu'il est en convalescence, que sa situation est stable et qu'il reçoit des traitements et soins médicaux satisfaisants.

À l'avenir, il incombera au Représentant permanent de la République arabe syrienne de vérifier auprès de son propre gouvernement, qui reçoit directement de la Croix-Rouge des informations à jour sur M. Makat et sait que ces allégations sont infondées.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 13 et 66 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Dan **Gillerman**

